S'engager dans un projet E+C-

Description de l'action :

En France, le secteur du bâtiment représente presque 25% des émissions de gaz à effet de serre et 44% de la consommation énergétique nationale. Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, la France a l'ambition d'engager la filière du bâtiment dans la production de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone. C'est dans ce contexte que s'appliquera la future réglementation environnementale sur le bâtiment. Dès 2016 et dans l'objectif de préparer cette RE2020 (dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2022), l'expérimentation E+C- a débuté et permet de tester en grandeur réelles ces niveaux d'ambitions nouveaux et leur faisabilité.
Le label E+C- vise donc à valoriser les bâtiments énergétiquement efficaces et peu émetteurs de gaz à effet de serre allant au-delà des réglementations en vigueur.

Les étapes:

Choix d'un organisme de certification parmi les 5 conventionnés par l'Etat et selon le type de bâtiment concerné (Céquami, Cerqual, Certivéa, Prestaterre, Promotelec Services).

Contractualisation de la démarche et envoi de dossiers accompagnés de justificatifs. Il s'agit typiquement de plans et métrés et de récapitulatifs des études thermiques et environnementales

Intervention et **audit** de l'organisme afin de vérifier la conformité. 2 contrôles sont organisés, l'un en phase études et l'autre en phase chantier.

Attribution du label si tous les critères sont respectés et **valorisation** de la labellisation

Un cadre national d'évaluation des constructions

Ce label est basé sur une échelle d'évaluation comprenant deux indicateurs avec plusieurs niveaux de performance.

Indicateur relatif à la consommation énergétique (E) : Il évalue la consommation énergétique du bâtiment et possède 4 niveaux de performance.

- E1 et E2 : Ce sont les premiers niveaux. Ils représentent une avancée par rapport à la RT2012 (entre -5 et -10% de réduction de consommation pour le résidentiel et entre -15 et -30% pour les bureaux par rapport à la RT2012)
- E3 : Son atteinte nécessite un effort en terme d'efficacité énergétique (-20% pour le résidentiel et -40% pour les bureaux) et un recours aux systèmes d'énergie renouvelable, de chaleur ou d'électricité (20 KWh/m².an pour le résidentiel et le double pour les bureaux)
- E4 : Ce dernier niveau correspond à un bâtiment avec bilan énergétique nul ou négatif sur tous les usages et producteur d'énergie renouvelable.

Indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre (C) : Il évalue la production de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment y compris celle liée aux produits de construction et aux équipements et possède deux niveaux de performance.

- C1 : Ce niveau est accessible à tout les modes constructifs et vecteurs énergétiques. La réduction de l'empreinte carbone se répartit entre les consommations énergétiques et le choix des matériaux
- C2 : Il nécessite un travail renforcé sur la réduction de l'empreinte carbone et valorise les installations les plus performantes (seuil d'émission en kgCO2/m² plus exigeant) : par exemple construction bois, production d'énergie décarbonée…

Un maître d'ouvrage peut donc choisir un couple d'indicateurs plus ou moins exigeant selon son cas de figure. De plus, dans une volonté de simplification et afin d'offrir une lecture plus lisible, la plupart des autres labels principaux sont associés à ce référentiel et nécessitent une obtention préalable du label E+C-. Il est par exemple nécessaire pour obtenir le label BBCA ou Effinergie 2017.

Les acteurs :

Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises, fabricants de matériaux et équipements, organismes de certifications, habitants, usagers, etc.

Pour aller plus loin : http://www.batiment-energiecarbone.fr/

Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Car

Bilan au 10 janvier 2020 sur 1237 bâtiments:

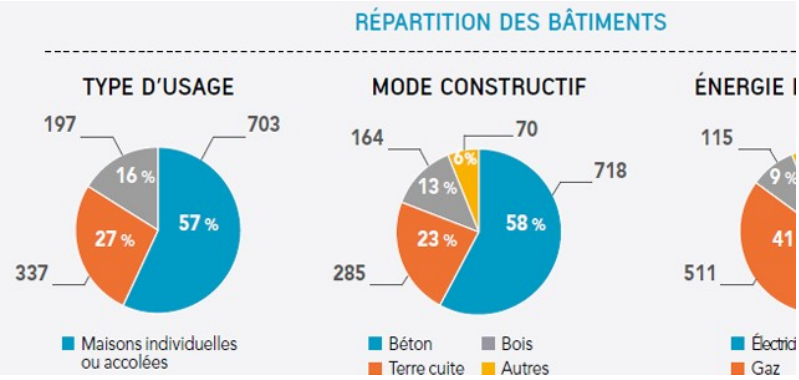

	C0	C1	C2
E0	61	57	1
E1	58	67	6
E2	204	420	51
E3	66	151	78
E4	10	2	5